

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Nous sommes heureux de vous présenter le **Rapport annuel 2006-2007** de la Commission scolaire des Phares, auquel nous avons intégré le Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie.

Malgré une baisse de clientèle et une situation financière difficile, nous sommes fiers de nos réalisations et de l'effort collectif axé sur la réussite de nos élèves, tant jeunes qu'adultes.

Nous tenons à souligner le travail de tout le personnel, des parents, des bénévoles et des commissaires. C'est ensemble que nous maintenons le **Cap sur la réussite**.



Raymond Tudeau
Président




Jacques Poirier
Directeur général



CONSEIL DES COMMISSAIRES

Le Conseil des commissaires est formé de dix-neuf commissaires, élus en vertu de la Loi sur les élections scolaires pour un mandat de quatre ans, et de deux commissaires parents, élus chaque année par le Comité de parents.

En 2006-2007, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares était composé des personnes suivantes :



M. Jean-Yves Poirier Circonscription n° 1 Saint-Fabien - Saint-Eugène-de-Ladrière - Saint-Valérien
M. Raymond Joly Circonscription n° 2 Le Bic
M. Gilbert Labrie Circonscription n° 3 Partie Rimouski (Sacré-Coeur)
M. Denis Goulet Circonscription n° 4 Partie Rimouski (Nazareth)
M^{me} Sara Deschênes Circonscription n° 5 Esprit-Saint - Trinité-des-Monts - Saint-Narcisse - Mont-Label
M. Guy Potvin Circonscription n° 6 Sainte-Blandine, Sainte-Odile-sur-Rimouski, Partie Rimouski (Sainte-Odile et District 8)
M^{me} Pauline Michaud Vice-Présidente Circonscription n° 7 Partie Rimouski (Sainte-Odile)
M^{me} Noëlla Bourdages Circonscription n° 8 Partie Rimouski (Saint-Robert)
M. Raymond Tudeau Président Circonscription n° 9 Partie Rimouski (Saint-Pie X - Terrasses Arthur-Buies)
M. Raynald Caissy Circonscription n° 10 Partie Rimouski (Saint-Germain)
M. Alain Rioux Circonscription n° 11 Partie Rimouski (Sainte-Agnès)



M. Luc Marcoux Circonscription n° 12 Pointe-au-Père
M. Yvon Dubé Circonscription n° 13 Saint-Anaclet - Rimouski-Est
M^{me} Louise Dionne Circonscription n° 14 Sainte-Flavie - Sainte-Luce - Luceville
M. Jean-Pierre Lavoie Circonscription n° 15 Partie Mont-Joli (Sud)
M. Claude Fortin Circonscription n° 16 Partie Mont-Joli (Nord)
M. Jean-Maurice Lechasseur Circonscription n° 17 Saint-Donat - Saint-Gabriel - Les Hautsurs - Saint-Charles-Garnier - Saint-Marcellin
M^{me} Gilberte Fournier Circonscription n° 18 Saint-Joseph-de-LePAGE - Sainte-Angèle-de-Mérici - Sainte-Jeanne-d'Arc - La Rédemption - Saint-Octave-de-Métis
M^{me} Lise Lévesque Circonscription n° 19 Price - Grand-Métis - Métis-sur-Mer - Padoue - Les Boules
M. Daniel Arsenault Représentant du Comité de parents de l'ordre secondaire
M. Patrice Cayouette Représentant du Comité de parents de l'ordre primaire

PROFIL DE LA COMMISSION SCOLAIRE

La Commission scolaire des Phares offre des services du préscolaire au secondaire, ainsi que de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes. Son territoire, d'une superficie d'environ 5 000 km², s'étend de Saint-Fabien jusqu'à Métis-sur-Mer et remonte jusqu'à Trinité-des-Monts.

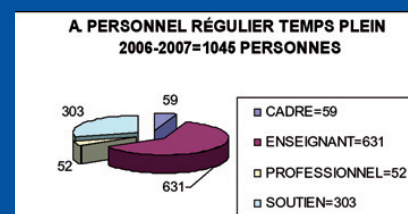
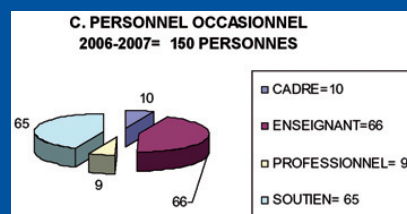
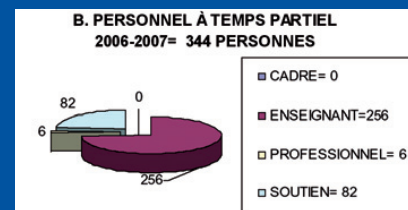
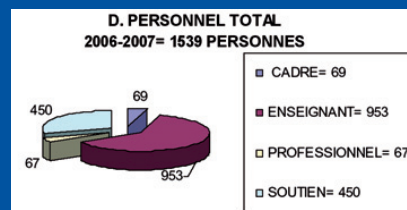
Notre commission scolaire comprend vingt-six écoles, réparties dans trente-neuf bâtiments, deux centres de formation professionnelle et deux centres de formation générale des adultes.

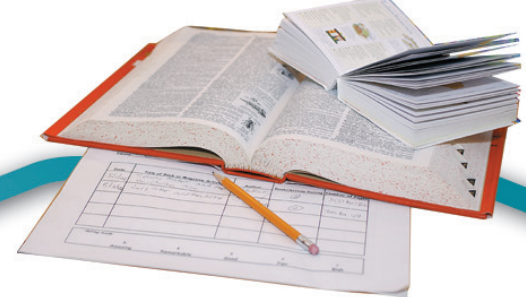
Quelques statistiques pour 2006-2007 :

Élèves :

5 005	élèves au préscolaire et primaire
4 315	élèves au secondaire
980	élèves en formation professionnelle (élèves équivalent temps plein)
1 447	élèves en formation générale des adultes (élèves à temps plein et partiel)
11 747	TOTAL DES ÉLÈVES

MEMBRES DU PERSONNEL :





RÈGLEMENT CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

SECTION I

1.0 PRÉAMBULE

Conformément aux articles 175.1, 175.2 et 175.3 de la Loi sur l'instruction publique, le Conseil des commissaires adopte un Code d'éthique et de déontologie applicable à l'ensemble de ses membres.

Ce code est un outil au service de la responsabilité qui incombe aux commissaires de la Commission scolaire des Phares. Cette responsabilité décrite dans la Loi sur l'instruction publique consiste à assurer les services d'éducation préscolaire, d'enseignement primaire et secondaire, de formation professionnelle et d'éducation des adultes à la population du territoire des MRC de La Mitis et de Rimouski-Neigette.

Le présent Code d'éthique et de déontologie permet de témoigner individuellement et collectivement des valeurs promues dans l'enseignement et dans l'administration de la Commission scolaire. Il constitue une référence éthique pour les commissaires et contribue à assurer le respect et la protection des personnes. Par l'adoption de ce code, les commissaires entendent accroître et maintenir la confiance du public en l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité dans l'administration de la Commission scolaire.

SECTION II

2.0 DÉFINITIONS

Éthique :

Ensemble des valeurs promues par une organisation en vue de réaliser sa mission.

Déontologie :

Ensemble de devoirs qu'impose l'exercice d'une responsabilité.

Code d'éthique et de déontologie :

Document dans lequel on retrouve un certain nombre de règles permettant d'encadrer les responsabilités et les conduites des personnes. Le Code d'éthique et de déontologie comprend l'énoncé des valeurs et des responsabilités qui incombent aux membres des organismes responsables de services publics.

Commissaire :

Désigne la personne élue ou nommée en application de la Loi sur les élections scolaires et celle représentant les parents pour les ordres d'enseignement primaire et secondaire.

Conflit d'intérêts :

Situation de fait, directe ou indirecte, de laquelle peut profiter sciemment un membre du Conseil des commissaires et qui le rend inhabile à exercer son mandat, à moins que cette situation ne soit dénoncée par écrit et que le membre ne s'abstienne de participer au débat et à

toute décision dans laquelle il est placé en situation conflictuelle. Il y a conflit d'intérêts lorsqu'un commissaire, consciemment ou non, est influencé par des considérations d'intérêt personnel dans l'exercice de ses fonctions officielles ou tire un avantage du fait de ses fonctions, en utilisant son statut ou le nom de la Commission scolaire. Le terme intérêt personnel inclut la famille immédiate.

Famille immédiate :

Désigne un parent ou conjoint du commissaire :

- < Parent : le père, la mère, le père par remariage, la mère par remariage ou un parent nourricier, le frère, la sœur, le demi-frère, la demi-sœur, un enfant (y compris l'enfant du conjoint), l'enfant d'un premier lit, l'enfant en tutelle, le petit-fils, la petite-fille, le beau-père, la belle-mère, le beau-frère, la belle-sœur, le gendre, la bru;
- < Conjoint : la personne qui est mariée et qui cohabite avec le commissaire ou la personne qui n'est pas mariée avec lui, qu'elle soit de sexe différent ou de même sexe, mais qui vit maritalement avec lui et qui le présente publiquement comme son conjoint.

SECTION III

3.0 CHAMP D'APPLICATION

Le Code d'éthique et de déontologie s'adresse aux commissaires de la Commission scolaire des Phares. Il s'applique intégralement durant son mandat. Son application se poursuit après son mandat pour les questions relatives à la confidentialité et à toute information privilégiée qu'il a pu obtenir en cours de mandat.

SECTION IV

4.0 DEVOIRS ET OBLIGATIONS DU COMMISSAIRE

Responsabilités d'ordre général

- 4.1 Le commissaire respecte son engagement d'honneur (annexe 1).
- 4.2 Le commissaire exerce sa fonction dans le respect des chartes, des lois, des règlements et des politiques établis.
- 4.3 Le commissaire doit faire preuve de discrétion et conserver pour lui seul tout renseignement et information concernant :
 - < les discussions sur des négociations en cours;
 - < les négociations avec les fournisseurs;
 - < la vie privée du personnel, des élèves, de leur famille, ainsi que des membres du Conseil des commissaires;
 - < la sélection du personnel;
 - < les mesures disciplinaires;
 - < les documents en cours d'élaboration par la Commission scolaire et identifiés confidentiel;



Rapport annuel 2006-2007

RÈGLEMENT CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

- < d'autres organismes publics et qui ne sont pas encore divulgués par ces derniers;
- < les discussions informelles tenues lors de comités de travail;
- < toute autre information pour laquelle le Conseil des commissaires, le Comité exécutif ou un groupe de travail a convenu d'un huis clos ou d'une non-diffusion.

Responsabilités envers la communauté

- 4.4 Le commissaire respecte les droits de toutes et tous.
- 4.5 Le commissaire s'assure de la plus grande équité possible dans l'offre de service à la communauté.
- 4.6 Le commissaire doit concilier sa fonction de représentant du parent, du contribuable, du citoyen et être à l'écoute de leurs attentes.

Responsabilités envers la Commission scolaire

- 4.7 Le commissaire n'exerce pas sa fonction seul. Il fait partie d'un conseil composé de l'ensemble des commissaires de la Commission scolaire et c'est dans ce cadre et en ce lieu qu'il remplit son mandat. Il ne peut intervenir de son propre chef dans l'administration d'un établissement ou de la Commission scolaire.
- 4.8 Le commissaire fait preuve de fidélité et de respect des orientations, des priorités, des politiques, des décisions et des règlements établis par le Conseil.
- 4.9 Le commissaire fait preuve de respect et de courtoisie dans ses relations avec les autres membres du Conseil.
- 4.10 Le commissaire est solidaire des décisions du Conseil. À moins d'avoir enregistré sa dissidence sur toute décision prise par le Conseil, il doit, par la suite, se rallier à ladite décision et se faire un devoir et une obligation de tenir en public des propos conformes à celle-ci.
- 4.11 Le commissaire veille aux intérêts de la Commission scolaire.
- 4.12 Le commissaire fait preuve de rigueur dans les analyses qu'il fait et les jugements qu'il porte.
- 4.13 Le commissaire assume son devoir de disponibilité et d'assiduité aux séances du Conseil et aux comités où il a accepté de participer.

- 4.14 Le commissaire évite d'être placé en conflit d'intérêts ou en apparence de conflit d'intérêts. Il évite toute situation où son intérêt personnel ou celui d'un membre de sa famille immédiate peut influencer sur l'exercice de ses fonctions (annexe I).

Responsabilités envers le personnel et les élèves

- 4.15 Le commissaire exerce son rôle et ses responsabilités sans discrimination pour l'ensemble des personnes relevant de ses compétences.
- 4.16 Le commissaire s'applique à favoriser, dans l'adoption des politiques et règlements, la poursuite des valeurs promues par la Commission scolaire.
- 4.17 Le commissaire fait preuve de respect et de courtoisie dans ses relations avec le personnel œuvrant dans son organisation.

SECTION V

5.0 IDENTIFICATION DES SITUATIONS DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les conflits d'intérêts se regroupent en quatre catégories. Le commissaire doit s'assurer d'éviter de se placer dans une situation de conflit d'intérêts.

5.1 Rapport avec l'argent :

- < les avantages directs, marques d'hospitalité ou de gratitude, cadeaux;
- < l'utilisation à des fins personnelles de la propriété de la Commission scolaire sous réserve des politiques ou instructions existantes;
- < les relations contractuelles entre la Commission scolaire et un organisme ou une entreprise dans laquelle le commissaire, ou un membre de sa famille immédiate, possède un intérêt direct ou indirect.

Au regard des conflits d'intérêts résultant des marques d'hospitalité, de gratitude ou de cadeaux de valeur appréciable (plus de 100 \$), le commissaire peut conserver l'avantage reçu à la condition d'en informer le Conseil par le biais d'une déclaration écrite, tel que prévu en annexe 3 du présent document. Toutefois, lorsque l'avantage résulte de la participation à une activité pour laquelle le commissaire a défrayé lui-même le coût d'inscription, il n'est pas tenu d'effectuer une telle déclaration. Aussi, le commissaire n'est pas tenu de déclarer un cadeau de valeur modeste (100 \$ et moins).

5.2 Rapport avec l'information :

L'utilisation à des fins personnelles d'informations privilégiées obtenues dans le cadre de ses fonctions de commissaire.

5.3 Rapport avec l'influence :

L'utilisation des attributs d'une charge pour obtenir directement ou indirectement un bénéfice pour lui-même ou une tierce personne avec laquelle il est lié (trafic d'influence).

5.4 Rapport avec le pouvoir :

- < l'abus d'autorité ou le fait de porter atteinte à la crédibilité de l'organisme en ayant un comportement indigne ou incompatible avec les exigences de la fonction;
- < le harcèlement.

SECTION VI

6.0 PRATIQUES RELIÉES À LA RÉMUNÉRATION

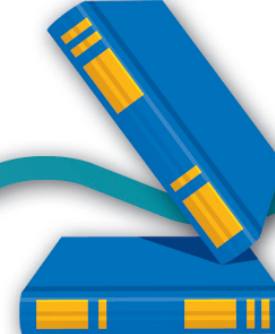
Le commissaire est tenu de respecter l'encadrement fixé par le Décret concernant la rémunération des commissaires. Aucune autre rémunération ne peut être reçue par l'un d'entre eux pour leur fonction de commissaire.

SECTION VII

7.0 MÉCANISMES D'APPLICATION

- 7.1 En début de mandat, le Conseil des commissaires forme un comité d'examen et y désigne trois commissaires, dont le président. Le directeur général coordonne les travaux du comité et y siège sans droit de vote.





RÈGLEMENT CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Deux autres commissaires sont désignés substitués pour remplacer un des membres du comité d'examen en cas d'absence ou lors de plainte portée contre un des membres du comité d'examen. Lors de leur désignation, le Conseil des commissaires détermine l'ordre dans lequel les substitués sont appelés à siéger au comité d'examen.

En cas de vacance, le Conseil des commissaires nomme un remplaçant.

7.2 Tout manquement au Code d'éthique et de déontologie, par le commissaire, est signalé, par écrit, au président. Tout manquement au Code d'éthique et de déontologie, par le président, est signalé, par écrit, à un membre du comité.

7.3 Le comité d'examen veille à l'application du Code d'éthique et de déontologie décrit au présent règlement. Le Conseil des commissaires habilite les membres du comité d'examen à rencontrer tout commissaire qui aurait des attitudes, comportements ou agissements non conformes aux attentes exprimées en matière d'éthique et de déontologie.

7.4 Suite au signalement ou à une plainte relative au présent règlement, le comité d'examen :

- < invite le plaignant à faire état de ses allégations sous la forme d'une déclaration écrite constituant une plainte formelle;
- < vérifie les allégations de comportement susceptible d'être dérogatoire;
- < invite le plaignant et le commissaire concerné à se faire entendre ainsi que tout autre témoin pertinent. L'identité du plaignant et des témoins est conservée confidentielle;
- < dépose ses recommandations écrites au Conseil des commissaires et en remet une copie au commissaire concerné.

SECTION VIII

8.0 SANCTION

8.1 Lorsqu'il n'y a pas manquement, le Conseil des commissaires en informe le plaignant et le commissaire concerné.

8.2 Lorsqu'il y a manquement au présent Code d'éthique et de déontologie, le Conseil des commissaires :

- < invite le commissaire concerné à se faire entendre;
- < décide, par votre secret, de l'application de l'une ou l'autre des sanctions suivantes :
 - ✓ rappel des obligations;
 - ✓ réprimande ou blâme écrit;
 - ✓ exigence d'une lettre d'excuse;
 - ✓ suspension du droit de parole pour une période à être déterminée.

Toutefois, lorsque le commissaire a contrevenu à l'article 176 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire s'assure qu'une action en déclaration d'inhabilité soit entreprise conformément aux dispositions de la loi.

8.3 Le Conseil des commissaires peut édicter des mesures et des règles pour faire cesser une situation contraire au présent code.

9.0 ACCESSIBILITÉ

Le Code d'éthique et de déontologie des commissaires est accessible au bureau de la secrétaire générale.

10.0 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement adopté par le Conseil des commissaires par sa résolution 02-04-22-314, abroge et remplace le règlement antérieur (C.P.r. 1-1998) et entre en vigueur le jour de la publication d'un avis public de son adoption.

RAPPORT DU COMITÉ D'EXAMEN AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Au cours de l'année 2006-2007, aucun cas n'a été soumis au comité d'examen.



Rapport annuel 2006-2007

PLANIFICATION STRATÉGIQUE

La Commission scolaire des Phares a adopté, en octobre 2003, une Planification stratégique 2003-2008.

En 2006-2007, après trois années de vécu de ce plan stratégique, une évaluation des actions posées a été réalisée au cours de l'hiver 2006 et a donné lieu à une actualisation des orientations, des objectifs ou des axes d'intervention, selon le cas.

Le présent Rapport annuel est maintenant l'occasion pour la Commission scolaire des Phares de faire état des actions réalisées dans le cadre de cette planification et de son actualisation et de rendre compte de l'atteinte de sa mission.

ORIENTATION 1

ACCROÎTRE LE NIVEAU DE FORMATION DES ÉLÈVES ET LEUR RÉUSSITE

L'implantation du Renouveau pédagogique s'est poursuivie auprès des élèves de deuxième secondaire et son application est prévue en troisième secondaire pour 2007-2008.

L'implantation du parcours de formation axée sur l'emploi pour le deuxième cycle du secondaire a été reportée en 2008-2009 afin de mieux préparer les équipes-écoles.

Les mesures d'appui, telles que l'année transitoire et le cheminement progressif, ont été consolidées au secondaire. De plus, des enseignants-ressources ont été mis en place dans chaque école secondaire afin de soutenir les élèves en difficulté d'apprentissage ou de comportement ainsi que les nouveaux enseignants. Un projet-pilote prévoit intégrer des ressources d'orthopédagogie professionnelle dans les écoles Saint-Jean et Langevin en 2007-2008. Des ressources professionnelles et de soutien (orthophonistes, techniciens en éducation spécialisée, préposés aux élèves handicapés) ont été ajoutées afin de soutenir les besoins des élèves en difficulté.

Les programmes d'enrichissement demeurent une préoccupation au sein de la Commission scolaire. Ainsi, un Comité pour le Programme d'éducation internationale (P.E.I.) a analysé les actions à mettre en place afin de conserver ce programme. Une réflexion et un partage entre cadres de la Commission scolaire et commissaires se sont tenus sur l'enrichissement et un plan d'action pour développer le programme Arts-Sports-Études régional (ASER) est amorcé en concertation avec l'Unité régionale de loisir et de sport (URLS), la Ville de Rimouski, les associations sportives et le Conservatoire de musique. De plus, un dépliant faisant la promotion des programmes d'enrichissement de la Commission scolaire a été distribué via le sac d'école des élèves dans le cadre de l'opération inscription 2007-2008.

La stratégie «Agir autrement» s'est poursuivie dans les quatre écoles ciblées de la Commission scolaire, soit les écoles des Hauts-Plateaux, Boijoli, le Mistral et l'Écho-des-Montagnes. Par leur plan de réussite, ces écoles actualisent des projets de prévention et d'intervention visant à diminuer le décrochage scolaire et à mieux intervenir dans les milieux défavorisés. D'ailleurs, la Commission scolaire a participé au Symposium SIAA (Stratégies d'intervention pour agir autrement) du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie en mai 2007 et y a présenté deux ateliers.

Le projet de recherche avec l'UQAR sur la réussite des garçons s'est complété. Les Services éducatifs préparent une offre de formation pour les écoles de la Commission scolaire en 2007-2008 qui souhaitent implanter les dispositifs de lecture et d'écriture dans leurs classes.

Nos taux de réussite en anglais sont en augmentation. Les moniteurs de langue ont été maintenus ainsi que le projet de l'école l'Envol avec l'école anglophone de Métis.

La mesure «Culture à l'école» et les activités culturelles de la Commission scolaire ont permis la réalisation de nombreux projets dans les écoles, en partenariat avec les organismes culturels de la communauté et dans le cadre de l'application de notre Politique culturelle.

Cinq écoles se sont engagées dans l'approche «École en santé» et cinq autres prévoient s'ajouter en 2007-2008, ceci en collaboration avec deux agents d'implantation des centres de santé et services sociaux de Rimouski-Neigette et de la Mitis.

La Commission scolaire a élaboré sa Politique alimentaire dont l'application est prévue à compter de janvier 2008

ORIENTATION 2

QUALIFIER LES JEUNES ET LES ADULTES SELON LEURS APTITUDES EN VUE DE LEUR INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Grâce à un budget de démarrage, des premiers gestes ont été posés pour l'implantation d'un Service d'accueil, référence, conseil, accompagnement (SARCA). Du perfectionnement a été possible pour améliorer la fonction d'accueil et pour la réalisation de bilan de compétences. De plus, les commissions scolaires et cégeps de la région ont signé une entente permettant la mise en route, à l'automne 2007, d'un service réseau de reconnaissances d'acquis professionnels.

Le secteur des adultes se prépare au changement de curriculum. Un comité de pilotage a facilité l'identification des besoins de perfectionnement concernant les nouveaux concepts, les stratégies d'enseignement et les outils d'évaluation. Le support nécessaire pour l'expérimentation de certains programmes de la formation de base a été planifié pour 2007-2008.

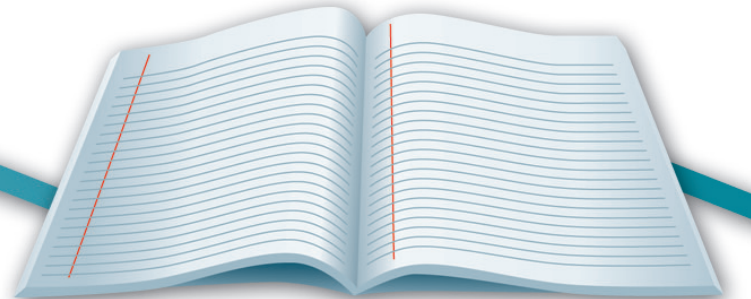
Afin d'adapter l'offre de services aux besoins particuliers de certaines clientèles, des ententes de collaboration se sont poursuivies avec les centres locaux d'emploi de Rimouski et de Mont-Joli et l'Agence de développement de réseaux locaux de service de santé et de services sociaux du Bas-St-Laurent. De plus, la Chambre de commerce et des entreprises de Mont-Joli, de même qu'une agence de garde ont permis l'utilisation de trois places de garde d'enfants selon des critères spécifiques.

Un groupe de réfugiés a reçu le programme de francisation. La collaboration du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, du service d'Accueil et d'intégration Bas-St-Laurent, du Centre local d'emploi de Rimouski a facilité leur intégration dans la MRC Rimouski-Neigette.

Vingt-huit programmes de formation professionnelle ont été disponibles pour la clientèle dont Horticulture ornementale, Production laitière et Réalisation d'aménagements paysagers, grâce à des autorisations provisoires du MEIS et trois par des ententes avec d'autres commissions scolaires (Charpenterie-menuiserie, Transport par camions, Assistance technique en pharmacie).

Afin de développer l'offre de formation, une planification régionale des programmes d'études professionnelles (DEP) qui peuvent être mobiles dans le Bas-St-Laurent et la Gaspésie a été effectuée. L'attestation d'études professionnelles (AEP), une formation plus courte, a également fait l'objet d'une planification régionale.





PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Une analyse a été faite de l'utilité pédagogique d'une ferme-école pour les programmes en agriculture. Malgré des résultats positifs, l'achat d'une ferme n'a pu se concrétiser considérant les investissements nécessaires. Un avis d'intention a aussi été déposé au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour un rapprochement des programmes d'études professionnelles (DEP) et d'études collégiales (DEC) en agriculture. La démarche a cependant été interrompue, les deux établissements n'y trouvant pas leur compte, considérant le nombre d'élèves desservis.

Un comité a permis aux écoles et aux centres d'organiser le perfectionnement nécessaire à la mise en place des nouveaux parcours de formation. Des projets d'exploration de la formation professionnelle se sont réalisés au Centre de formation professionnelle Mont-Joli-Mitis et au Centre de formation Rimouski-Neigette pour les élèves du secteur des jeunes en plus des activités d'approche orientante réalisées dans les écoles.

Par ailleurs, la démarche régionale de valorisation de la formation professionnelle s'est poursuivie. Une troupe de théâtre a sensi-

lisé les élèves de 4^e secondaire à l'opportunité que présente la formation professionnelle. Un DVD a été produit régionalement et distribué aux parents des élèves de 3^e secondaire. Les témoignages des parents et des diplômés de DEP illustrent les réponses qu'ils ont trouvées ainsi à leur projet professionnel.

Au niveau pédagogique, une réflexion sur l'évaluation a conduit à l'adoption de la Politique d'évaluation des apprentissages en formation professionnelle par la Commission scolaire. Cette politique répond aux différents encadrements du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport en cette matière. L'utilité de la formation à distance et en ligne a également été soulevée. Ce sujet devra faire l'objet d'une analyse au cours des prochains mois.

La formation sur mesure est toujours accessible via les Services aux entreprises des centres. Cette année, elle a rejoint 823 personnes. Le perfectionnement du personnel des résidences privées qui offrent des services aux personnes âgées, la santé et la sécurité sur les chantiers de construction, les pesticides en milieu agricole, la culture maraîchère biologique et les halocarburés H-3 ont été les domaines les plus demandés.

ORIENTATION 3

ASSURER LE SOUTIEN AUX ÉTABLISSEMENTS AFIN QU'ILS OFFRENT UN HAUT NIVEAU DE FORMATION RÉPONDANT AUX BESOINS DES PERSONNES ET AUX BESOINS D'UNE SOCIÉTÉ DU SAVOIR EN CONSTANTE ÉVOLUTION

Les Services éducatifs, après avoir recueilli les besoins des écoles, ont proposé un Plan de formation continue du personnel. Des activités de formation ou de perfectionnement ont été réalisées auprès des divers membres du personnel sur des thèmes variés : Renouveau pédagogique, EHDAA (élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage), disciplines, plan d'intervention, etc.

Des rencontres d'information ont été réalisées par les écoles le Mistral et Paul-Hubert auprès des membres du personnel, des parents et des élèves de deuxième secondaire sur les nouveaux parcours de formation au deuxième cycle du secondaire.

La Commission scolaire des Phares a maintenu le soutien de Pro-Jeune-Est Rimouski-Neigette et de la Maison des familles de Mont-Joli, organismes qui supportent les parents dans leur milieu respectif.

Quatre écoles de la Commission scolaire, soit la Colombe, Euclide-Fournier, du Sommet et Arc-en-Ciel, ont débuté un

projet «Écoles éloignées en réseau», projet initié par la conseillère pédagogique RECIT et qui implique des classes multi-niveaux au primaire. Ce projet se poursuivra en 2007-2008.

En 2006-2007, le programme d'insertion professionnelle pour le personnel enseignant en était à sa troisième année de réalisation. Plus de trente nouvelles et nouveaux enseignants ont participé en totalité ou en partie au programme cette année. De ce nombre, vingt-six enseignantes et enseignants s'ajoutent à titre de mentor pour ce nouveau personnel. Plusieurs activités d'accompagnement et de formation ont eu lieu, entre autres, l'activité d'accueil du nouveau personnel, trois jours de formation en gestion de classe et des comportements pour le nouveau personnel et deux rencontres de soutien pour les mentors. Un dépliant d'information a été élaboré afin de sensibiliser le nouveau personnel enseignant au programme. Celui-ci sera distribué dès la prochaine année scolaire. Également pour 2007-2008, un cadre de référence pour les enseignants accompagnateurs sera disponible afin de les soutenir dans leur rôle primordial auprès du nouveau personnel enseignant.

À la demande du Comité de parents, la Commission scolaire a de nouveau offert à l'ensemble des membres des conseils d'établissement une formation sur le fonctionnement des conseils d'établissement. Cette rencontre a permis de rejoindre quinze conseils d'établissement et vingt-trois participants (parents, directions d'établissement et différentes catégories de personnel).

ORIENTATION 4

RENDRE COMPTE À LA POPULATION DES SERVICES RENDUS PAR LES ÉTABLISSEMENTS ET PAR LA COMMISSION SCOLAIRE

En 2006-2007, la Commission scolaire a appliqué le Régime pédagogique qui prescrivait l'ajout d'une heure et demie au primaire, ce qui a eu pour conséquences certaines modifications des horaires d'écoles et des ajustements au calendrier du préscolaire.

Afin de mieux faire connaître l'ensemble des réalisations et des services offerts dans les écoles, la Commission scolaire, à la suite des recommandations du Comité sur la satisfaction de la population, a poursuivi au cours de l'année 2006-2007 la publication hebdomadaire de la chronique «Cap sur la réussite» dans le journal L'Avantage.

Dans le but d'améliorer et de faciliter la recherche d'information dans les offres de services, la Commission scolaire a entrepris une mise à jour de son site Internet et l'intégration des sites des établissements. Le projet se poursuivra en 2007-2008.



Rapport annuel 2006-2007

RÉSULTATS AUX ÉPREUVES DU MELS - JUIN 2007

Les résultats des élèves de la Commission scolaire des Phares aux épreuves du ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport sont très satisfaisants. Dans plusieurs matières, les taux de réussite pour juin 2007 sont supérieurs aux taux de réussite provinciaux. Fait à remarquer, le taux de réussite en français de 5^e secondaire se situe à 87,3 % comparativement à 81,7 % à l'échelle provinciale.

Résultats aux épreuves du MELS - Juin 2007

Matières	Commission scolaire des Phares		Région*		Province*	
	Résultat moyen	Taux de réussite	Résultat moyen	Taux de réussite	Résultat moyen	Taux de réussite
Histoire du Québec et du Canada (4 ^e sec.) 085-414	75,9%	89,2%	75,6%	88,1%	75,1%	88,5%
Anglais (5 ^e sec.) 156-510 Production d'un discours oral	83,0%	95,0%	81,6%	96,4%	83,1%	97,6%
Anglais (5 ^e sec.) 156-520 Production d'un discours écrit	79,3%	94,6%	79,0%	92,9%	81,8%	96,1%
Anglais (5 ^e sec.) 156-530 Compréhension d'un discours oral	62,8%	59,2%	62,6%	58,1%	69,8%	71,2%
Anglais (5 ^e sec.) 156-540 Compréhension d'un discours écrit	70,2%	72,0%	68,6%	68,5%	70,0%	71,6%
Mathématique (4 ^e sec.) 068-436	67,3%	74,7%	65,2%	69,3%	66,8%	72,8%
Mathématique (5 ^e sec.) 068-514	67,3%	72,0%	68,7%	76,1%	63,9%	67,5%
Sciences Physiques (4 ^e sec.) 056-470	74,7%	78,0%	73,2%	77,9%	68,9%	70,1%
Français (5 ^e sec.) 129-510 Production d'un discours écrit	73,1%	87,3%	73,8%	86,3%	71,6%	81,7%

De plus, le taux de diplomation en 5^e secondaire se maintient avantageusement par rapport à l'ensemble des élèves du Québec.

Diplômes d'études secondaires (juin et août 2007)

	Commission scolaire des Phares	Région*	Province*
Élèves diplômables**	587	1504	49 713
Élèves diplômés	502	1267	42 508
Pourcentage	85,5%	84,2%	85,5%

* Secteur public francophone

** Si aucun échec à la session de juin et août 2007.

Le taux de diplômes d'études secondaires de 85,5 % correspond au taux que le MELS s'est fixé, soit 85 %.



RESSOURCES FINANCIÈRES

La Commission scolaire a terminé l'année 2006-2007 avec un déficit d'exercice de 403 716 \$ sur des revenus totalisant 102 776 558 \$. Au terme de la même année, le surplus cumulé de la Commission scolaire est de 2 368 667 \$.

En prenant en considération un montant de 2 198 862 \$ réservé aux écoles, aux services de garde et aux centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle, la situation financière de la Commission scolaire se traduit par un surplus cumulé de 169 805 \$ au 30 juin 2007.

Le tableau « État des revenus et des dépenses » présenté ci-après regroupe les dépenses par catégories d'activités et indique la provenance des revenus reçus par la Commission scolaire pour l'année 2006-2007.

État des revenus et des dépenses

Revenus

Subvention de fonctionnement :	Taxes scolaires :	9 394 057
- Formation générale jeunes 50 462 670	Subvention de péréquation :	12 405 586
- Enseignement professionnel 6 599 841	Subvention pour le transport scolaire :	3 253 707
- Formation générale adultes 2 596 556	Subvention pour service de la dette :	3 805 692
Revenus des autres ministères et organismes gouvernementaux 660 986	Subvention et revenus d'investissement :	6 407 070
	Autres revenus :	7 190 393
TOTAL DES REVENUS :		102 776 558

Dépenses

Enseignement et formation :	47 736 150	Activités de soutien à l'enseignement et à la formation :	17 929 338
Enseignement préscolaire, primaire et secondaire	35 362 807	Gestion des écoles et des centres	7 060 095
Formation professionnelle	6 051 886	Moyens d'enseignement	1 087 063
Enseignement particulier	4 402 196	Animation et développement pédagogiques	1 814 954
Formation des adultes	1 919 261	Services complémentaires et formation d'appoint	7 967 226
Activités parascolaires :	10 430 818	Activités de gestion :	4 965 894
Transport scolaire	7 451 062	Gestion	3 015 371
Services de garde	2 908 321	Services corporatifs	1 335 978
Services alimentaires et aide à la pension	71 435	Perfectionnement	614 545
Activités relatives aux biens, meubles et immeubles :	7 642 957	Activités connexes :	8 098 309
Conservation des immeubles	1 662 028	Financement	3 986 943
Entretien ménager	2 530 052	Projets spéciaux et activités extrascolaires	1 844 981
Consommation énergétique	3 318 162	Rétroactivité	2 008 157
Location d'immeubles et sécurité	132 715	Autres dépenses	258 228
Dépenses d'investissement :	6 465 778		
TOTAL DES DÉPENSES :			103 269 244
Dépenses dont le financement à long terme est à la charge de la Commission scolaire :			88 970
DÉFICIT DE L'EXERCICE :			403 716

FAITS SAILLANTS EN MATIÈRE DE RESSOURCES MATÉRIELLES

Ressources informatiques

- Fin de la construction du réseau de fibre optique et mise en marche finale de l'infrastructure sur l'ensemble du territoire de la Commission scolaire (investissement de près de 700 000,00 \$).
- Investissement de près de 500 000,00 \$ dans l'acquisition de nouveaux équipements et périphériques (parc de 3 500 ordinateurs).
- Poursuite et fin de l'implantation du nouveau système téléphonique (technologie IP) sur l'ensemble du territoire de la Commission scolaire.
- Poursuite de la mise en place du nouveau portail éducatif «Bureau virtuel» sur l'ensemble du territoire.

Transport scolaire

- 7 033 élèves transportés.
- Environ 10 969 km parcourus quotidiennement par 134 véhicules.
- Déroulement de la première année du contrat de transport scolaire qui se terminera à la fin de 2008-2009.

Parc immobilier

- Poursuite des démarches visant l'implantation d'importantes mesures d'économie d'énergie dans 5 bâtiments. Le contrat est donné à la firme Teknika-HBA. Les travaux sont prévus pour 2008.
- Réalisation de la seconde phase des travaux correctifs reliés à la présence de pyrite sous les fondations de l'école le Mistral de Mont-Joli pour 450 000,00 \$.
- Réaménagement des laboratoires de sciences du premier cycle du secondaire pour répondre aux exigences du Renouveau pédagogique pour 230 000,00 \$.
- Agrandissement de l'école Saint-Jean pour aménager une salle multifonctionnelle pour 460 000,00 \$.
- Réfection de la toiture de l'école Sainte-Luce pour 25 000,00 \$.
- Réfection de la toiture de l'école la Colombe pour 35 000,00 \$.
- Grâce à la mesure «Maintenance des bâtiments» du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, réalisation de 4 projets majeurs :
 - Réfection de la fenestration et de l'enveloppe du pavillon Saint-Rémi pour 300 000,00 \$;
 - Réfection de la fenestration et de l'enveloppe de l'aile D de l'École Paul-Hubert (phase 2) pour 470 000,00 \$;
 - Réfection de la fenestration de l'école Langevin pour 550 000,00 \$;
 - Réfection de la fenestration du pavillon Lavoie pour 75 000,00 \$.
- En plus de ces projets, un montant additionnel de 200 000,00 \$ a été investi dans d'autres projets d'amélioration, de modification et de transformation des immeubles.

Réalisation :

Ce document est une réalisation du Secrétariat général de la Commission scolaire des Phares.

Coordination :

Cathy-Maude Croft, secrétaire générale

Secrétaire à la rédaction :

Nancy Bérubé

Conception, graphisme et imprimerie :

Éditions Belcor

Le Secrétariat général remercie toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce rapport.

Une version électronique est disponible sur le site Internet de la Commission scolaire des Phares au www.cspshares.qc.ca.

Siège social de la Commission scolaire des Phares

435, avenue Rouleau
Rimouski (Québec) G5L 8V4

Téléphone : (418) 723-5927
Télécopieur : (418) 724-3350

Janvier 2008

